

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 16 JUIN 2016

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre Louis PANAY, Marie-Claire BERTHIER, Françoise BUCHILLET, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Anne-Elisabeth BRUN, Marie-Christine CHEMARIN, Vincent DUMOUX et Eric LE MEVEL

Etaient absents : Nathalie BUCHILLET, David BORDES et Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 18 mai 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme Marie Claire BERTHIER

### Compte rendu de la réunion du 18 mai 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Bail salle communale

Faisant suite à une rencontre avec M. le Sous-Préfet et le Trésorier, le Maire expose au conseil municipal que la commune doit revoir les clauses du bail de location de la salle communale signé avec le Foyer Rural le 15 octobre 1971.

Le Maire a demandé au Président du Foyer Rural accompagné du bureau de participer à cette discussion.

Il est décidé de provoquer une réunion entre le Maire, les Adjoints, le bureau du Foyer Rural et l'Association des Maires pour trouver une solution.

### Assurance : remboursement sinistre

Le Maire expose au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur chaque indemnité de sinistre versée par l'assurance. Par contre, le conseil a la possibilité de fixer un montant maximum que la commune peut encaisser.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte d'encaisser les indemnités de sinistre jusqu'à 1 000 €.

### Locations

#### *La Guinguette*

Le Maire expose que l'état des lieux a été effectué. M. et Mme TEMMERMAN ont demandé de louer les locaux, dans un premier temps, du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord et autorise le Maire à signer ce bail dérogatoire.

#### *Logement à Marizy*

Une demande nous est parvenue mais est restée sans suite. Il est donc toujours à louer.

## Travaux

### *Mise en accessibilité des écoles*

Le Maire rappelle au conseil municipal que des devis ont été sollicités. Trois entreprises ont remis une offre.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DRAVERT TP pour un montant de 46 971 €HT.

### *Chemins*

Les adjoints Mrs BERTRAND et PANAY ont fait le tour des chemins avec M. DRAVERT pour faire des fossés. Un devis sera établi.

### *Eclairage de l'église de Saint Quentin*

Un devis est établi par l'entreprise DERASSAT pour un montant de 516,78 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de lui confier ces travaux.

## Questions diverses

### *Remplacement du tracteur tondeuse*

Le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse du Rousset n'est pas réparable. Différents modèles sont proposés.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de demander un essai d'un nouveau modèle et de se prononcer prochainement.

### *Renouvellement d'un contrat CAE*

Le Maire informe le conseil municipal qu'un contrat CAE arrive à expiration au 04 juillet 2016. De nouvelles dispositions concernant ces contrats sont applicables : il peut être renouvelé pour une durée de douze mois avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 75 % du taux brut du SMIC dans la limite de vingt heures hebdomadaires. Le contrat initial était de vingt-quatre heures.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de le renouveler pour un an sur la base de 24/35ème et autorise le Maire à le signer.

### *Demande de CARP'ADDDICT*

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il était accordé l'achat de cartes de pêche pour la somme de 450 € à l'association Carp'Addict pour l'enduro qu'elle organise ce week-end. Elle sollicite des cartes pour la somme de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, par quatre voix pour, deux contre, quatre abstentions, de leur accorder des cartes pour la somme de 300 €.

### *Coupe de bois*

Le Maire informe le conseil municipal que l'ONF lui a indiqué le prix de la vente du bois à la Scierie Ducerf, soit la somme de 32 350 €.

Il expose au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette et la destination des coupes pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

### *Contrôle de l'eau de baignade de l'étang du Rousset*

La baignade du Rousset n'est plus considérée comme aménagée du fait que celle-ci est engazonnée. Il n'y a plus obligation de surveillance. Des contrôles de l'eau seront effectués dans les jours à venir.

La séance est levée à minuit.